



LA CHÂTAIGNERAIE

SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

CONCOURS DE PEINTURE

« Les Félix » en direct

Dans le cadre des **Journées Culturelles d'Automne 2025**, la ville de La Châtaigneraie en partenariat avec l'Association « Les Amis de Félix Lionnet » organise son **6^e concours de peinture du samedi 11 octobre au dimanche 12 octobre 2025** en direct dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie.

INSCRIPTION

Pour participer au concours, le formulaire d'inscription, ci-dessous, devra être complété par les candidats et retourné à la Mairie avant le 10 octobre 2025, accompagné du règlement (chèque à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet »). Les candidats se présenteront le samedi 11 octobre à 8h à la Salle Félix Lionnet. Possibilité de s'inscrire le jour même (cf article 7).

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 12 octobre à 17h.

PRIX ATTRIBUÉS

Peintres professionnels : 1^{er} prix 500 € / 2^e prix : Livre Les Amis de Félix Lionnet

Peintres amateurs : 1^{er} prix : 250 € / 2^e prix : Livre Les Amis de Félix Lionnet

Prix coup de cœur (tout peintre sauf enfant) : 150 €

Jeunes de 12 à 16 ans : 60 € (sous forme de bon d'achat dans un magasin spécialisé)

Enfants moins de 12 ans : 40 € (sous forme de bon d'achat dans un magasin spécialisé)

RENSEIGNEMENTS (Mairie) 02 51 69 60 41

THÈME 2025 :
« MOUVEMENTS »

COUPON DE PARTICIPATION

Nom Prénom

Code Postal Ville

Téléphone Courriel@.....

☐ J'accepte de confier mon œuvre quelques semaines pour être exposée dans les commerces de la commune.

☐ J'accepte d'être recontacté par mail pour de futures éditions.

Je participe au concours « Les Félix » de La Châtaigneraie - 11 et 12 Octobre 2025

☐ Peintres Professionnels ☐ Peintres Amateurs ☐ Enfants de 12 à 16 ans ☐ Enfants - 12 ans

MINEURS

Pour les enfants de moins de 18 ans, l'autorisation parentale de participation et de publication est obligatoire

Je soussigné(e) (père/mère) de l'enfant
.....(nom/prénom)

☐ Autorise la participation de mon enfant au concours de peinture Signature :

☐ Nous autorisons la publication des photos de notre enfant

☐ Sur la page Facebook de la commune et compte Instagram de la commune

☐ Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)

☐ Sur le site internet et IntraMuros de la commune

Signature
OBLIGATOIRE des 2 parents

OU ☐ Nous n'autorisons pas la publication des photos de notre enfant

ADULTES

À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

Des photos seront prises lors du concours de peinture et publiées sur les outils de communication de la commune (site internet et IntraMuros de la commune de La Châtaigneraie, Au Fil de l'Info, page Facebook de la commune, compte Instagram de la commune).

☐ J'autorise la publication des photos dans lesquelles j'apparais

☐ Sur la page Facebook de la commune et compte Instagram de la commune

☐ Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)

☐ Sur le site internet et IntraMuros de la commune

OU ☐ je n'autorise pas la publication des photos dans lesquelles j'apparais

Date :

Signature :

Coupon à envoyer par courrier avec le règlement à l'adresse suivante :
MAIRIE DE La Châtaigneraie - Concours « Les Félix »
38 rue de La République - 85120 LA CHÂTAIGNERAIE

Règlement du concours de peinture

« Les Félix » de La Châtaigneraie

11 et 12 octobre 2025

Article 1 - Le Concours « Les Félix » de La Châtaigneraie est un concours de peinture ouvert à tous les peintres professionnels, amateurs et enfants. Il se déroule les 11 et 12 octobre 2025 dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie. Le public pourra assister au concours.

Article 2 - Toutes les disciplines et techniques d'expression sont admises.

Article 3 - Pour 2025, le thème imposé est : **MOUVEMENTS**. Le non-respect du thème est éliminatoire.

Article 4 - Il n'est pas tenu de reproduire la vision exacte de son emplacement. De ce fait, vous pouvez faire jouer votre imagination.

Article 5 - Les supports sont libres. Le format ne doit pas dépasser une surface maximale de 1 m².

Article 6 - Montant de l'inscription : 10 € si inscription avant le 10 octobre 2025 - 15 € le jour même.

Moins de 16 ans au 31 décembre 2025 : **GRATUIT**.

En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet ».

Article 7 - Les participants se présentent à la salle Félix Lionnet le samedi 11 octobre à partir de 8h, pour faire estampiller un ou deux supports vierges. Il est possible de concourir sur une seule journée.

Article 8 - Le concours se déroule dans le parc de la Mairie le samedi 11 octobre de 9h à 17h et le dimanche 12 octobre de 9h à 16h. Pour les enfants de moins de 16 ans, le concours se termine à 15h. Les artistes concourants laisseront leurs œuvres salle Félix Lionnet le samedi et les récupéreront le dimanche matin.

Article 9 - Une seule œuvre estampillée par participant et non encadrée est admise à concourir. Elle sera exposée le dimanche salle Félix Lionnet de 16h à 17h.

Article 10 - La remise des prix a lieu le dimanche à 17h. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 11 - L'œuvre primée dans la catégorie Peintre Professionnel est acquise à la ville de La Châtaigneraie et son auteur accepte d'abandonner ses droits au profit de la ville de La Châtaigneraie.

Article 12 - Pour les artistes qui le souhaitent, les œuvres seront conservées quelques semaines afin d'être exposées dans les commerces de la commune. *(Case à cocher sur la première page)*

Article 13 - Les œuvres créées lors du concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.

Article 14 - Le jury est composé de 5 membres : 1 membre représentant «Les Amis de Félix Lionnet», 1 membre représentant la Mairie, 3 artistes à désigner. La composition du jury, avec le nom du président, sera affichée salle Félix Lionnet avant le début du concours.

Article 15 - Les prix sont les suivants :

Peintre professionnel : 1^{er} prix : un Félix + un prix valeur **500 €** / 2^e prix : un livre Les Amis de Félix Lionnet

Peintre amateur (artiste n'ayant jamais eu de **numéro de Siret**) : 1^{er} prix : un Félix + un prix valeur **250 €** / 2^e prix : un livre Les Amis de Félix Lionnet

Prix coup de cœur (attribué à tout peintre sauf enfant) : un Félix + un prix valeur **150 €**

Enfants de 12 à 16 ans : un bon d'achat d'une valeur de **60 €**

Enfants de moins de 12 ans : un bon d'achat d'une valeur de **40 €**

Article 16 - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix. Un artiste primé une année peut concourir l'année suivante. Cependant, il ne pourra être primé 2 années successives dans la même catégorie. Le prix coup de cœur peut être attribué à tout peintre dans les catégories professionnels ou amateurs.

Article 17 - Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours, et peut, s'il le désire, contracter une assurance.

Article 18 - Les clichés photographiques et images vidéo prises à l'occasion du Concours de peinture des « Félix » en vue de sa promotion sont réputés libres de droit.

Article 19 - La ville de La Châtaigneraie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix. Elle peut également annuler le concours à tout moment quel que soit le motif, dans ce cas les artistes engagés seront remboursés.

Article 20 - L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement.

Traitement des données personnelles : Les données à caractère personnel collectées (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) seront utilisées et conservées par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'organisation du concours de peinture 2025. Les photos prises lors de ces 2 journées seront utilisées sur les supports de communication de la commune (cités précédemment) et seront conservées dans les archives communales. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie@la-chataigneraie.fr ou 02 51 69 60 41. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – dpo@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).